

VILLE DE CHAMBERY

# COMPTE RENDU

Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le lundi treize décembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni au Centre de Congrès Le Manège, sous la présidence de M. Thierry Repentin, Maire

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS	Aurélie Le Meur	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les propositions de modifications, de suppressions et de créations d'emplois au sein du tableau des emplois joint en annexe de la présente délibération ; Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du BP 2022.	54 min
2	RECENSEMENT DE LA POPULATION - CAMPAGNE 2022 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de rémunération des agents recenseurs et leurs modalités de recrutement pour la campagne 2022 ; Dit que les montants en dépenses et en recettes seront inscrits au budget pour 2022.	1h10
3	RAPPORTS ANNUELS 2020 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	Martin Noblecourt	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégués des services municipaux, au titre de l'année 2020, en application de l'article L.1411-3 du CGCT ; Prend acte que ces rapports annuels 2020 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du CGCT.	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégués des services municipaux, au titre de l'année 2020, en application de l'article L.1411-3 du CGCT ; Prend acte que ces rapports annuels 2020 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du CGCT.	1h11
4	SAEM PFCCA - PARKING DU STADE - OFFRE DE CONCOURS	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, Mmes Christelle Favetta-Sieyes, Sophie Bourgade, Claudine Bonilla, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Thierry Repentin, Martin Noblecourt, Benjamin Louis, Jean-Benoit Cerino, n'ayant pas pris part au vote (9), le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'offre de concours ci annexée; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités subséquentes.	1h12

5	CHAUFFAGE URBAIN - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU MODE DE GESTION	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe du recours à un contrat de concession de service public pour l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire des communes membres du groupement d'autorités concédantes ; Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire ; Autorise le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation du contrat de délégation de service public ; Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.	1h17
6	CHAUFFAGE URBAIN - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION : CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de groupement d'autorités concédantes telle qu'en annexe à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et à procéder à tous les actes subséquents.	1h17
7	CHAUFFAGE URBAIN - DECISION DE NON-CLASSEMENT DU RESEAU	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la décision de ne pas classer le réseau de chaleur de Chambéry au 1er janvier 2022 ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ; Autorise Monsieur le Maire à faire publier la décision de ne pas classer au recueil des actes administratifs ; Autorise Monsieur le Maire à faire publier la décision de ne pas classer dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés sur le territoire Chambérien.	1h17
8	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2021	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2021.	1h52

9	GUIDE DES TARIFS 2022	Pierre Brun	<p><b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b></p> <p><b>Concernant le stationnement et les droits de voirie : Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, votant CONTRE (10), adoption à la majorité absolue</b></p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Abroge les tarifs approuvés par la délibération du 5 juillet 2021 (DCM-2021-133) pour les musées et le CCSTI ;</p> <p>Abroge au 31 décembre 2021, les tarifs approuvés par la délibération du 5 juillet 2021 (DCM-2021-134) pour les salles et équipements municipaux et pour le Fablab de la Dynamo ;</p> <p>Approuve les tarifs joints en annexe, pour les musées et le CCSTI, applicables à compter du rendu exécutoire de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2022 ;</p> <p>Approuve les tarifs joints en annexe pour les autres services, applicables à compter du 1er janvier 2022 ;</p>	1h59
10	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2022	Marianne Bourou	<p><b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b></p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les avances sur subventions 2022 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants avec les associations pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.</p>	2h23
11	ZAC VETROTEX - CONTRAT DE CONCESSION - AVENANT N°1	Martin Noblecourt	<p><b>Mis aux voix, Mmes Aurélie Le Meur, Isabelle Dunod, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Philippe Cordier, n'ayant pas pris part au vote (5), Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (9), le rapport est adopté à l'unanimité</b></p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le projet d'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement pour la ZAC Vétrotex, tel que figurant en annexe ;</p> <p>Approuve le montant prévisionnel du coût de la remise des équipements publics de 17.622.620 € HT soit de 21.147.144€ TTC ;</p> <p>Approuve la durée complémentaire du contrat de concession de cinq années ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ;</p> <p>Réitère l'autorisation donné à Monsieur le Maire ou à son représentant lors de la délibération du 10 juillet 2018, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la concession ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et formalités relatifs à la mise en exécution de l'avenant n° 1.</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.</p>	2h26

12	CONCESSION D'AMENAGEMENT DU NORD DES COMBES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, MMs Rphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Gaetan Pouchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification du programme de l'opération d'aménagement, conformément au nouveau plan guide annexé à la présente délibération ; Approuve les termes et la signature de l'avenant figurant en annexe de la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte devant intervenir à l'effet des présentes.	3h15
13	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DU SECTEUR DU BOULEVARD DE LA COLONNE A CHAMBERY - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL	Daniel Bouchet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention de protocole transactionnel ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer le protocole transactionnel et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ; D'imputer les dépenses d'un montant de 39 335 € aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement.	3h18
14	CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY CRISTAL HABITAT ET L'ASSOCIATION REGIE COUP DE POUCE	Marianne Bourou	<b>Mis aux voix, MMs Marianne Bourou, Sabrina Haerinck, n'ayant pas pris part au vote (2), le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention tripartite avec CRISTAL HABITAT et l'association REGIE COUP DE POUCE ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes résultant de ce dispositif ; Valide que le suivi de la prestation soit pilotée par l'association Régie Coup de Pouce.	3h43
15	COMMUNE DE CHAMBERY - CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER - MISE À JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE	Isabelle Dunod	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de classer dans le domaine public routier les parcelles mentionnées dans le tableau ci-joint ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents relatifs à cette mise à jour.	3h46
16	MISE A JOUR DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ET AMELIORATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR 4 AXES A FORT POTENTIEL ECOLOGIQUE AVEC L'ENJEU MAJEUR DE RESTAURER LES TRAMES VERTES ET BLEUES URBAINES	Jimmy Bâabâa	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le lancement de la démarche de l'Atlas de la biodiversité communale ; Approuve la réponse à l'appel à projet de l'OFB (ABC 2021) envoyée le 15/10/21 ; Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement du service transition écologique ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la démarche d'ABC et de continuités écologiques.	3h48

17	QUARTIER CENTRE - CESSION LOTS DE COPROPRIETE - 4 RUE D'ITALIE CA- DASTRE BN N°178 AU PROFIT DE LA SO- CETE CRISTAL HABI- TAT	Jean-Benoit Cerino	<b>Mis aux voix, MMes Ra- phaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bou- chet, Gaetan Pau- chet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rap- port est adopté à l'una- nimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis et situés 4 rue d'Italie pour un montant de 201 600 euros (deux cent un mille six cents euros) dont 21 600 euros (vingt et un mille six cents euros) de frais d'agence, auquel s'ajoutera la totalité des frais supplémentaires supportés par la Ville pour cette acquisition, par voie de préemption ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2022 de la Commune.	3h58
18	QUARTIER LAURIER - CESSION LOTS DE COPROPRIETE - 1 RUE DU CHARDON- NET / 104 FAUBOURG MONTMELIAN - CA- DASTRE CX N° 86 AU PROFIT DE LA SO- CETE CRISTAL HABI- TAT	Jean-Benoit Cerino	<b>Mis aux voix, MMes Ra- phaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bou- chet, Gaetan Pau- chet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rap- port est adopté à l'una- nimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis et situés 1 rue du Chardonnet/104 faubourg Montmélian pour un montant de 74 000 euros (soixante-quatorze mille euros) correspondant à la valeur vénale du bien auquel s'ajoutera la totalité des frais supplémentaires supportés par la Ville pour cette acquisition, par voie de préemption ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2022 de la Commune.	4h01
19	SOUTIEN AUX ASSO- CIATIONS POUR LES ACTIONS PROPO- SEES AUX JEUNES PENDANT LES VA- CANCES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE	Gaetan Pauchet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le soutien de la ville de Chambéry aux actions proposées au titre du contrat de ville ; Autorise le versement des subventions aux associations bénéficiaires après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.	4h03
20	ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE CONVENTION TERRI- TORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FA- MILIALES DE LA SA- VOIE	Lydie Mateo	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'engagement de la Ville de Chambéry dans une démarche de diagnostic social territorial, en collaboration avec les autres territoires intéressés au sein l'agglomération chambérienne ; Approuve la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie jointe en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	4h05
21	MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSE- MENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Lydie Mateo	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'ensemble des dispositions du règlement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant joint en annexe.	4h10
22	SUBVENTION COM- PLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION POSSE 33	Françoise Rahard	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'association POSSE 33 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.	4h15

23	SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA MISSION LOCALE JEUNES	Philippe Vuillermet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention complémentaire de 10 000 euros à la Mission Locale Jeunes du bassin chambérien ; Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021.	4h17
24	CONVENTION-CADRE D'ACCUEIL DE COLLABORATEURS OCCASIONNELS BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE CHANTIERS PARTICIPATIFS CITOYENS	Jean Ruez	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention-cadre à intervenir entre la ville de Chambéry et les collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers participatifs citoyens ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre telle que soumise en annexe de la présente délibération.	4h18
25	ATTRIBUTION SUBVENTION MALRAUX POUR L'OUVERTURE DES THEATRES DULLIN ET MALRAUX AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES UTILISATEURS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SCENE VILLE	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement de la subvention Scène ville telle que présentée ci-dessus	4h22
26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, M. Philippe Vuillermet, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions d'équipement telles que présentées ci-dessus Approuve les durées d'amortissement de 5 ans.	4h24
27	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - DISPOSITIF « CONTRAT ANIMATEUR SPORTIF »	Marianne Bourou	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer des subventions aux clubs sportifs pour leur mission d'éducation sportive, selon le détail ci-dessus ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 sur la ligne 6574 Sports ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles avec chacune des dites associations selon le modèle de convention joint en annexe, dont il est fait approbation.	4h25
28	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMBERY ESCALADE	Marianne Bourou	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de cette subvention 2021 de 10 000 € à l'association Chambéry Escalade, Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2021.	4h28
29	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SAVOIE MODELISME	Thierry Repentin	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement d'une subvention de 4 000 euros à l'association Savoie Modélisme pour la 3ème exposition de modélisme ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.	4h29

30	CONVENTION DE MANDAT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION CREA SAVOIE POUR LES RECETTES DU MARCHÉ DE NOEL 2021	Raphaele Mouric	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'association Créa Savoie à percevoir les recettes pour le compte de la Ville de Chambéry ; Autorise la signature d'une convention de mandat entre la Ville de Chambéry et l'association Créa Savoie ; Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.	4h30
31	ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE SHAWINIGAN (QUÉBEC, CANADA), LA VILLE DE CHAMBÉRY & GRAND CHAMBÉRY	Benjamin Louis	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de l'accord de coopération ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'accord de coopération ; Dit que les budgets nécessaires aux projets menés entre les deux territoires sont inscrits au BP 2021 (dépenses et recettes) et couvrent les frais des participants aux différentes missions qu'ils soient institutionnels, associatifs ou pour des particuliers.	4h32
32	ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	Aurélie Le Meur	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022) Régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois. Agents assurés : agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés dans la Collectivité Risques garantis et conditions : frais médicaux liés aux accidents de service et maladies contractées au service seuls, taux de 0.20% Autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet ; Approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie ; Autorise le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie (document joint en annexe de la délibération).	4h37
33	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ÉVOLUTION, LA MAINTENANCE CORRECTIVE, ÉVOLUTIVE ET PREVENTIVE, LA TELE-MAINTENANCE, LA TELE-ASSISTANCE ET LA FORMATION DES LOGICIELS ESRI	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes, tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.	4h37

34	<p>AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE AYANT POUR OBJET UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE "FOURNITURES, LOCATION, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMERATION"</p>	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et la communauté d'agglomération de Grand Chambéry ;          Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes, tel qu'annexé au présent rapport ;          Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ;          Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.</p>	4h37
35	<p>AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A BON DE COMMANDE - TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SURETE POUR LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE CHAMBERY - TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE RENOVATION DES DISPOSITIFS DE GESTION DES ACCES ET ALARMES ANTI-INTRUSIONS - PRESTATIONS DE MAINTENANCE</p>	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres avec les attributaires sus-mentionnés ;          Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent.</p>	4h37
36	<p>AUTORISATION DE VENTE DE BIENS REFORMES VIA LA PLATE-FORME WEBENCHERES</p>	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :          Autorise le Maire à vendre le matériel ci-dessus désigné, dépassant le seuil de 4 600 €.</p>	4h37



37	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - OUVERTURES, MODIFICATIONS ET CLOTURES - CREDITS DE PAIEMENT 2021	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les autorisations de programme et d'engagement 2021 et leurs crédits de paiement 2021, 2022, 2023 et suivants.	4h37
38	CREANCES IRRECOURABLES - BUDGET PRINCIPAL	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en non-valeur, les sommes de 6 141,30 € et de 14 105,65 €, soit un montant total de pertes sur créances irrécouvrables de 20 246,95 € ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les mandats correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus aux comptes 6541 (créances admises en non-valeur) et 6542 (créances éteintes) du budget 2021.	4h37
39	CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC ARKÉA BANQUE POUR 2022	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 7 000 000 €, pour la période courant du 03/01/2022 au 03/01/2023 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à faire procéder aux appels ou aux remboursements des fonds sur cette ligne de trésorerie.	4h37
40	BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2022, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses nouvelles d'investissement, sur les chapitres indiqués ci-dessus (hors AP / CP) pour un montant maximum de 6 032 317,90 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2022 ; Autorise pour l'année 2022, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses nouvelles sur autorisation de programme et d'engagement, sur les chapitres indiqués ci-dessus pour un montant maximum de 4 383 068,67 €, le montant des dépenses ainsi ordonnancées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2022.	4h37
41	BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2022 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe des parkings en ouvrage, l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses nouvelles d'investissement 2022, sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour un montant maximum de 1 667 038,75 € ; le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2022.	4h37
42	BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022	Pierre Brun	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2022 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe du stationnement payant sur voirie, l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses nouvelles d'investissement 2022, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 110 365 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2022.	4h37

43	QUARTIER DE CHAMBERY CENTRE - DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - AVENUE DU GRAND VERGER / PLACE PIERRE DE COUBERTIN - CONSTAT DE DESAFFECTATION ET CONFIRMATION DE CESSION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) CHAMBERY 2040	Daniel Bouchet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constate le procès-verbal de désaffectation des 283 m <sup>2</sup> réalisé par huissier de justice le 22 novembre 2021 et rend ainsi le déclassement effectif ; Confirme la décision de cession des 283 m <sup>2</sup> à la SPL Chambéry 2040, telle qu'elle a été prise lors de la séance du Conseil municipal du 22 février 2021.	4h37
44	ALLEE DU PETIT CHAMP - DECLASSEMENT D'UNE EMPIRISE D'ESPACE VERT DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC ET VENTE AU PROFIT DES EPOUX MERMOUD	Daniel Bouchet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide, au vu de la désaffectation de l'emprise d'environ 27 m <sup>2</sup> , le déclassement de celle-ci ; Décide de la vente de l'emprise déclassée, après parcellisation, au profit des époux MERMOUD, pour un montant de 1 000 € (mille euros) ; Dit que l'ensemble des frais induits par cette vente, frais de géomètre et frais d'acte, sera pris en charge par l'acquéreur ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente envisagée ; Dit que la recette résultant de cette vente sera imputée au budget 2022 de la Commune	4h37
45	QUARTIER DE CHAMBERY-LE-VIEUX - RUE COMMANDANT BULLE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ESPACE VERT A LA SAVOISIENNE HABITAT	Daniel Bouchet	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'acquérir à titre gratuit la parcelle de la société Savoissienne Habitat, cadastrée LE n°240, d'une superficie de 304 m <sup>2</sup> , estimée à 1000 euros, afin de l'incorporer au domaine public communal ; Dit que l'ensemble des frais inhérent à cette acquisition sera supporté par La Savoissienne Habitat ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer l'acte correspondant, ainsi que tous documents nécessaires ; Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.	4h37
46	QUARTIER DE BISSY - RUE DU PELLAZ ET RUE LOUIS BERTHOLLET - CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS	Isabelle Dunod	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes des deux conventions de servitude de passage ci-jointes sur les parcelles cadastrées AL n°265 ' 266 et 270 et AM n°618, telle qu'elles ont été établies par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires ; Affecte l'indemnité forfaitaire globale de 48 euros, attribuée après signature des actes notariés établis au frais d'ENEDIS, au budget de la Commune.	4h37

47	QUARTIER LAURIER - COPROPRIETE « LA FALAISE » - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DU TRANSFORMATEUR EDF	Marielle Thievenaz	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition, à l'euro symbolique, du lot n°78 de la copropriété « LA FALAISE », adressée et référencée ci-dessus, renfermant un poste de transformation électrique à l'usage du secteur ; Autorise le représentant du Maire dûment délégué, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget 2022 de la Commune.	4h37
48	REVERSEMENT DE L'AIDE DE LA CAF « ACCUEILS ADOLESCENTS » DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2020	Aurélie Le Meur	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les aides aux associations selon le détail ci-dessus ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; Affirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021	4h37
49	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	Lydie Mateo	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des montants proposés aux écoles élémentaires privées sous contrat d'association (316 185€) et maternelles privées sous contrat d'association (424 710€) ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de forfait communal avec les cinq écoles concernées ; Dit que les crédits correspondants (740 895€) sont inscrits au budget primitif 2021 (ligne 65738 213).	4h37
50	PROROGATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PLAN MERCREDI 2018-2021	Lydie Mateo	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes des avenants de prorogation du PEDT ' Plan mercredi de la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document administratif y afférent.	4h37
51	PROLONGATION DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ENFANCE 2019-2021 SUR L'ANNEE 2022	Marie Bénévise	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prolongation des conventions pluriannuelles d'objectifs 2019-2021 sur l'année 2022 ainsi que les termes du projet d'avenant ci-joint ; Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs liés aux conventions d'objectifs des associations enfance chambériennes listées ci-dessus.	4h37
52	SUBVENTION DE PROJET SPECIFIQUE, A TITRE EXCEPTIONNEL, A LA MAISON DE L'ENFANCE DU CENTRE-VILLE	Marie Bénévise	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue la subvention à l'ALSH Maison de l'Enfance du Centre Villes selon le détail ci-dessus et autorise son versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.	4h37
53	REGULARISATION DE LA SUBVENTION AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DES COMBES	Françoise Rahard	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention de 62.100 € au centre social et culturel des Combes ; Prend acte que cette subvention a déjà été versée le 11 janvier 2021 au centre social et culturel des Combes.	4h37

54	CONVENTION DE PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL ENTRE LA CITE DES ARTS ET L'ESPACE MALRAUX, SCENE NATIONALE	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe du partenariat entre la cité des arts et l'Espace Malraux, Scène nationale Chambéry Savoie ; Approuve les termes de la convention-cadre et du projet de document d'exécution joints ; Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et le cas échéant les documents d'exécution annuels.	4h37
55	REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR LE PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'ASSOCIATION CHORYPHEE	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement d'une subvention à l'association Choryphée d'un montant de 1 000 euros ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.	4h37
56	AVENANT A LA CONVENTION 2019-2021 ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de l'avenant à la convention 2019-2021 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le dit avenant relatif à sa mise en œuvre ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2022.	4h37
57	ACCUEIL D'ÉPREUVES DU CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2022	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de l'accueil du concours d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique en 2022, selon la convention jointe ; Autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	4h37
58	INSCRIPTION DES SERVICES DE LA VILLE DE CHAMBERY (BIBLIOTHÈQUES ET LA DYNAMO) DANS LE DISPOSITIF APTIC	Benjamin Louis	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'inscription de la Ville de Chambéry dans le dispositif Aptic ; Approuve la convention jointe en annexe, entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry qui définit notamment les modalités d'utilisation des chèques APTIC ; Autorise le Maire à signer la présente convention.	4h37
59	CONTRAT DE DEPOT VENTE POUR LES OUVRAGES ET OBJETS DERIVES DES MUSEES	Jean-Pierre Casazza	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes du contrat de dépôt-vente joint en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et tout document afférent.	4h37

60	REVERSEMENT DE SUBVENTIONS DU MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERANNEE & CORSE A L'ASSOCIATION CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE	Aurélie Le Meur	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Reverse à l'association Chambéry Solidarité Internationale, en tant qu'opérateur de la coopération, la subvention perçue de 36 685 euros au titre de l'étude sur le changement climatique dans le Caza de Bcharré au Liban ; Reverse à l'association Chambéry Solidarité Internationale, en tant qu'opérateur de la coopération, la subvention perçue de 133 000 euros au titre de l'année 3 du programme de coopération décentralisée avec la Ville de Ouahigouya au Burkina Faso ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.	4h37
61	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU TITRE DE LA MODERNISATION DES POINTS DE VENTE	Raphaele Mouric	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions d'équipement telles que présentées ci-dessus ; Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.	4h37
62	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	<b>Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport</b>		4h37
63	VŒU TENDANT A SOUTENIR LA REVALORISATION SALARIALE DES PROFESSIONNELS DES ASSOCIATIONS ET DES COLLECTIFS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	Christelle Favetta-Sieyes	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le présent vœu tendant à soutenir la revalorisation salariale des professionnels des associations et des collectifs du secteur social et médico-social	4h39

\* Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Affiché à l'Hôtel de Ville le 16 décembre 2021

Thierry REPENTIN  
Maire

